



RESERVE A AFG BANK

Gestionnaire / Chargé de clientèle

KARIM DESSA DMINYE

Agence

MAROUSSA

I PARTIES CONTRACTANTES

1. ADHERENT

N° de compte : 801526489001 (Prière fournir un relevé d'identité bancaire)

Mme ☐
Mlle ☐
M. ☐

Nom

Daougo

Prénoms

Batoula

Date de Naissance

19/06/1976

Lieu de Naissance

Situation matrimoniale

Célibataire ☒

Marié(e) ☐

Divorcé(e) ☐

Veuf(ve) ☐

Adresse postale

Téléphone

07 09 69 645

Profession

Commerçant

Employeur

2. BENEFICIAIRES (Si vivants au moment de la prestation)

En cas de vie

☒ L'Assuré

☐ Autres, préciser svp

En cas de décès

☐ Mon conjoint non divorcé ni séparé de corps

☒ Mes enfants nés ou à naître

☐ Autres, préciser ci-dessous svp:

Nom & Prénoms:

Date de naissance:

Contact Tél:

Adresse :

II GARANTIES SOUSCRITES

1. Date d'effet du contrat

02/03/26

(mois et l'année)

2. Durée de cotisation

05 ans

3. Montant de la cotisation

2500 FCFA

4. Périodicité de cotisation :

☒

Mensuelle

☐

Trimestrielle

☐

Semestrielle

☐

Annuelle

5. Option Garantie décès :

☐

Oui

☐

Non

(La prime décès de FCFA 3.000 est payable annuellement)

NB : Il est requis à la souscription des frais d'adhésion d'un montant de 4.000 FCFA payable au premier prélèvement

Le contrat est valide sous réserve de l'acceptation du risque par NSIA Vie Assurances et paiement de la premi

Fait à

Abidjan

le

29 / 12 / 25

L'Adhérent

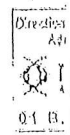
[Signature]

**SIGNATURE
CONFORME**

Reservé à AFG BANK
(Visa et cachet)



Reservé à NS
(Visa et cachet)



EXTRAITS DES CONDITIONS GENERALES

OBJET

BP CAPITAL BONUS a pour objet de garantir en capitalisation, la constitution et le service d'un capital à l'Adhérent au terme de sa période de colisation.

BP CAPITAL BONUS offre en option aux adhérents, le paiement d'un capital garanti en cas de décès qu'elle qu'en soit la cause ou en cas d'invalidité absolue et définitive de l'assuré. Il permet, en plus, l'octroi d'un Capital Bonus aux adhérents par tirage au sort.

ADHERENTS

BP CAPITAL BONUS est proposé par l'intermédiaire de AFG BANK aux personnes physiques âgées de DIX-HUIT (18) ANS au moins et titulaires de comptes bancaires ouverts dans les livres de la AFG BANK.

Toutefois, lorsque l'adhérent a atteint son SOIXANTE CINQUIEME (65ème) anniversaire, il ne peut plus bénéficier de la couverture optionnelle décès.

CAPITALISATION

Les colisations versées permettent de constituer pour l'Adhérent un capital. Le capital acquis est égal au cumul des colisations nettes des frais de gestion capitalisées au taux d'intérêt garanti de 3,5 %, majoré des participations aux bénéfices.

CAPITAL DECES

En cas de décès de l'Adhérent, le capital correspond au montant de l'épargne constituée au moment du décès. Si l'adhérent a souscrit à la garantie optionnelle Décès Toutes Causes, il est reversé en sus de l'épargne constituée la somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE (250.000) Francs CFA.

EXCLUSIONS

Sont exclus, les risques de décès tels que définis ci-dessous : Epidémies-Pandémies. Le suicide conscient et volontaire de l'Assuré avant deux années d'assurance (Code CIMA: article 66) ; le décès du fait volontaire des bénéficiaires d'assurance (Code CIMA: article 78 alinéa 1er) ; les conséquences de la participation de l'Assuré à une émeute, une rixe ou un acte criminel ; les risques de guerre (les accidents occasionnés ou étant la conséquence d'un fait de guerre étrangère et/ou guerre civile) et le risque de Navigation Aérienne.

PRIMES

La colisation périodique est fixée par l'adhérent sur son bulletin d'adhésion avec un minimum de 2.500 FCFA et peut être payée selon les périodicités suivantes :

- Mensuelle avec un minimum de FCFA 2.500
- Trimestrielle avec un minimum de FCFA 7.500
- Semestrielle avec un minimum de FCFA 15.000
- Annuelle avec un minimum de FCFA 30.000

La prime décès est de 3000 FCFA et payable annuellement

DUREE DE COLISATION

Le contrat est souscrit pour la durée indiquée par l'Adhérent sur son bulletin individuel d'adhésion avec un minimum de CINQ (5) ANS.

COTISATIONS EXCEPTIONNELLES

A tout moment, un adhérent peut verser sur son contrat un versement libre égal ou supérieur à 25.000 FCFA.

TIRAGE AU SORT

BP CAPITAL BONUS offre la possibilité d'octroyer, par tirage au sort, un CAPITAL BONUS aux adhérents qui remplissent les conditions suivantes : avoir un contrat valide — ne pas enregistré d'échéances impayées — ne pas avoir effectué de rachat partiel et être en vie au moment du tirage.

Chaque opération de tirage se fait par l'extraction de 02 (Deux) numéros de police qui identifient les adhérents bénéficiant du Capital Bonus. Les tirages au sort ont lieu chaque trimestre et au plus tard avant le 30 du mois suivant le trimestre.

VERSEMENT DU CAPITAL BONUS

Le montant du capital bonus est de 500.000 FCFA et le n° révisé d'un commun accord entre AFG BANK et NSIA Vie

Le capital bonus est cumulatif. Il est reversé à l'assuré so son compte individuel d'assurance où soit par la remise c

L'assuré a le libre choix du mode de réversion. L'adhérent capital bonus peut effectuer un rachat partiel par an, av effective de colisations ou de versement d'au moins 15' prévues sur toute la durée du contrat. L'obtention du Cai pas fin au contrat.

RENONCIATION

L'adhérent peut renoncer au contrat dans le délai de tre compter du paiement de la première colisation.

NANTISSEMENT

Dès la souscription, AFG BANK peut consentir à l'adhé garanti par le gage de son contrat. Au titre dudit nantisse peut disposer de sa valeur de rachat de quelque maniè que son contrat demeurera affecté à la garantie de ses la AFG BANK.

RACHAT TOTAL

Après deux années effectives de colisations ou de ve 15% des colisations prévues sur toute la durée du coi mettre fin au contrat en contrepartie de la cessation d

La valeur de rachat est minorée d'une pénalité de 5% dans les dix (10) premières années d'Assurance. Au pénalité est nulle.

RACHAT PARTIEL

Après deux années effectives de colisations ou de v 15% des colisations prévues sur toute la durée du c fasse la demande, tout adhérent peut retirer une fra constituée une seule fois par an.

Le montant du rachat partiel n'est accordé que dans valeur de rachat disponible.

INFORMATION ANNUELLE

NSIA Vie Assurances adressera chaque année, u compte individuel d'assurance.

NON PAIEMENT DES PRIMES

Lorsqu'une colisation ou une fraction de colisation dix jours de son échéance, NSIA Vie Assurances : lettre recommandée par laquelle il l'informe qu'à l quarante jours à dater de l'envoi de cette lettre, le entraîne soit la résiliation du contrat en cas d'inex soit la réduction du contrat (Code CIMA : Article 7

PRESCRIPTION

Conformément à l'article 28 du Code CIMA, la pr ANS dans les contrats d'assurance sur la vie.

MODIFICATION DES INFORMATIONS DE BAS

En cours de contrat, il est demandé à l'assuré d changements d'adresse géographique, de boîte niques etc.

PIECES A FOURNIR

En cas de vie
- Une demande de prestation de l'adhérent
- L'original du bulletin d'adhésion (à défaut, la c
- La pièce d'identité de l'adhérent et des bénéf

En cas de décès
- Un courrier de déclaration de sinistre
- L'original du bulletin d'adhésion (à défaut, la
- L'acte de décès
- Le certificat de décès
- La copie de la CNI de l'assuré
- Les copies des CNI des bénéficiaires maje

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE*Titulaire du Compte***DAGNOGO BATOULE**

Domiciliation : AFG Bank Côte-d'Ivoire AFGB CI AGENCE MARCORY
MOSQUEE

CODE BANQUE	CODE AGENCE	NUMÉRO COMPTE	CLÉ RIB	DEVISE
CI260	01209	801526489001	51	XOF

BIC: AFGICIB
IBAN: CI93CI2600120980152648900151

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE*Titulaire du Compte***DAGNOGO BATOULE**

Domiciliation : AFG Bank Côte-d'Ivoire AFGB CI AGENCE MARCORY
MOSQUEE

CODE BANQUE	CODE AGENCE	NUMÉRO COMPTE	CLÉ RIB	DEVISE
CI260	01209	801526489001	51	XOF

BIC: AFGICIB
IBAN: CI93CI2600120980152648900151

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE*Titulaire du Compte***DAGNOGO BATOULE**

Domiciliation : AFG Bank Côte-d'Ivoire AFGB CI AGENCE MARCORY
MOSQUEE

CODE BANQUE	CODE AGENCE	NUMÉRO COMPTE	CLÉ RIB	DEVISE
CI260	01209	801526489001	51	XOF

BIC: AFGICIB
IBAN: CI93CI2600120980152648900151

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



n° C1002232892

Prénom(s)

BATOULE

Norm

DAGNOGO

Date de Naissance	Sexe	Taille	Nationalité
19/04/1974	M	1,75	IVOIRIENNE
Lieu de Naissance			
KOUTO COMMUNE (CIV)			

Date de Naissance	Sexe	Taille	Nationalité
19/04/1974	M	1,75	IVOIRIENNE
Lieu de Naissance			
KOUTO COMMUNE (CIV)			

Heu de Naissance
KOUTO COMMUNE (CIV)

Signature du titulaire

Date d'expiration
31/08/2031

831607

D. B.

11744813060
Profession: TRANSPORTEUR(SE)

Profession: **TRANSPORTEUR(SE)**

Date d'emission 31/08/2021 a: ARIDJAN

[illegible]

Gnénin Sitionni KAFANA

Gnani Sitioni KAFANA
IDCIVC10022328<920<<<<<<<<<<<
7404191M310831DCIV117448130609
DAGNOGO<<BATOU...E<<<<<<<<<<<<

IDCIVCI0022328<920
740419M310831OCIV117448130609
DAGNOGO<<BATOU E<<<<<<<<<<<<<<

DAGNOGO<<BATOU.E<<<<<<<<<<<<

CONFIRME
A L'ORIGINAL

CONFORME
A L'ORIGINAL

